

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du
28 avril 2025

Présents: M. DEGEY, Bourgmestre;

~~Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.~~

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, ~~BENACHOUR~~, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, ~~LAMBERT~~, ~~NAJI~~, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BASAULA NANGI, DELTOUR, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ Y BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, RENSONNET, BAUDINET, MARECHAL, DEMONCEAU, ~~ANNIBALE~~, DIALLO, MAGIS, MOHSSEN, ~~EZZOUBI~~, BEER, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 41.- AQUALAINE, A.S.B.L. - Mandature communale 2024-2030 -Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation d'un délégué(e) de la Ville et d'un(e) candidat(e) administrateur(trice) représentant la Ville.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et la Décentralisation notamment l'article L1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal;

Vu les statuts modifiés de l'A.S.B.L. "Aqualaine" publiés au Moniteur en date du 14 novembre 2023;

Vu sa délibération du 2 décembre 2024 installant le Conseil communal issu des élections du 13 octobre 2024;

Vu sa délibération du 20 janvier 2025 installant M. BENAMEUR Mouad en qualité de Conseiller communal temporaire, en remplacement de Mme DEMONCEAU Céline, pour la durée de son congé de maternité, soit jusqu'au 27 mars 2025

Vu sa délibération du 24 février 2025 désignant les délégués de la Ville au sein des instances de l'A.S.B.L.;

Considérant qu'à cette occasion, M. BENAMEUR a été désigné en qualité de délégué de la Ville à l'Assemblée générale et proposé en qualité de candidat administrateur;

Qu'il y a lieu de l'y remplacer afin d'assurer la représentation de la Ville au sein de l'association;

Vu la décision du Collège communal du 10 avril 2025;

Vu l'avis émis par la Section de M. CHEFNEUX, Echevin, en sa séance du 22 avril 2025;

A l'unanimité,

DESIGNE

en qualité de déléguée de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Aqualaine" Mme DEMONCEAU Céline, Conseillère communale, en remplacement de M. BENAMEUR Mouad;

PRESENTE

en qualité de candidate administrateur au sein de l'A.S.B.L. "Aqualaine" Mme DEMONCEAU Céline, Conseillère communale, en remplacement de M. BENAMEUR Mouad.

L'intéressée sera considérée comme démissionnaire :

- immédiatement en cas de perte de leur qualité de Conseiller communal en cours de mandat;
- immédiatement après l'assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseils communaux.

La présente délibération sera transmise à l'A.S.B.L. "Aqualaine" et à l'intéressée à titre de notification.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. DEGEY